

demande, bien entendu, et elle profita de l'occasion pour le prier de faire rentrer à la Bibliothèque tous les livres qu'avaient empruntés les académiciens.

La ville avait supprimé les émoluments attribués à l'Académie, émoluments considérables, car ils s'élevaient à 600 jetons, soit 2100 livres par an. Mais le trésorier, de Bory, assura, dès le 10 janvier, qu'avec les économies faites précédemment et les 6 livres d'étrennes que les académiciens sont en usage de fournir, on pourrait subvenir aux dépenses ordinaires de l'année. Deux mois après, le secrétaire faisait savoir qu'un académicien, qui désirait garder l'incognito, avait envoyé à la caisse, pour les menues dépenses de la Compagnie, un assignat de 100 livres, et qu'il se proposait de lui donner, le cas échéant, des preuves moins faibles de son attachement.

Quant aux deux prix, Christin et Adamoli, les recettes et les dépenses qui les concernaient étaient tenues par le secrétaire perpétuel : celui-ci annonça que la rente affectée au prix Christin et payée par ses héritiers était en règle, mais qu'il n'en était pas de même pour le prix Adamoli ; c'est la ville qui en fournissait les fonds, et elle se trouvait en retard de paiement de plus d'une année. Malgré cela, la Compagnie décida, le 27 mars, qu'elle prendrait sur les deniers de ses fondations toutes les sommes nécessaires pour acquitter les dépenses imputables à ces fondations, sauf à restituer ces sommes à la Caisse des fondations lorsque l'Académie pourrait se procurer des recouvrements ou des fonds lui permettant cet emploi. Cette résolution était sage (1).

---

(1) En 1889, l'Académie a pris une résolution semblable, à la suite du retrait de la subvention annuelle que la ville accordait à l'Académie ; mais quelle différence de situation ! En 1792, la ville pouvait invoquer comme excuse l'état révolutionnaire de la cité et de toute la France.